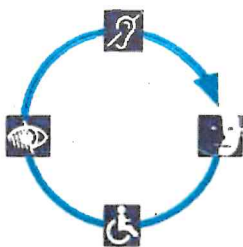




Accessibilité de l'établissement



Bienvenue à la préfecture de la Creuse



→ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui

non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui

non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

oui non

→ Le personnel connaît le matériel

oui non



Contact : jose.jourdan@creuse.gouv.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

N° SIRET : **17230001400013**

Adresse : **4 place Louis Lacrocq - 23000 GUERET**

Guéret, le 6 juin 2019

REGISTRE D'ACCESSIBILITE DE LA PREFECTURE DE LA CREUSE
Loi n°2005-102

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de son public, la préfecture de la Creuse, établissement ERP de 5ème catégorie, dispose d'équipements adaptés :

**Bâtiment Martin
Nadaud (place Louis
Lacrocq)**

- Présence d'un visiophone pour appeler les services situés dans cette aile du bâtiment
- Présence d'un ascenseur pour se rendre aux services situés aux 1er et 2ème étages
- Présence de toilettes accessibles aux PMR au rez-de-chaussée
- Présence d'une salle de réunion / visio conférence au rez-de-chaussée (espace sécurisé, entrée soumise à autorisation)

**Bâtiment Claude
Erignac (place Louis
Lacrocq)**

- Une rampe d'accès permet l'entrée des personnes en fauteuil roulant dans le bâtiment
- Le guichet d'accueil est accessible aux PMR
- Présence de toilettes adaptées aux PMR en entrant à gauche
- Présence d'une salle de réunion / visio conférence au rez-de-chaussée (espace sécurisé, entrée soumise à autorisation)

**Bâtiment André Vy
(annexe, rue de
l'ancienne Mairie)**

- Accès large pour les personnes en fauteuil roulant par le garage
- Présence d'un visiophone pour se signaler au niveau du garage
- Ascenseur pour l'accès aux étages par les PMR
- Toilettes accessibles aux PMR, au rez-de-chaussée, en entrant à droite, côté "Conseil des prud'hommes"

La plaquette intitulée « bien accueillir les personnes handicapées » élaborée par le ministre en charge de la construction (conformément à l'arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité) a été remis à l'ensemble du personnel de la préfecture en charge de l'accueil du public.

La signalétique permet à chacun de se repérer dans les différents lieux d'accueil.

Le 09/02/2015

**Attestation d'accessibilité
d'un ERP de 5^{ème} catégorie conforme au 31 décembre 2014
exemptant d'Agenda d'Accessibilité Programmée**

Conformément à l'article R.111-19-33 du code de la construction et de l'habitation,

Je soussigné, *M. Christian CHOCQUET, Préfet de la Creuse, représentant la Préfecture de la Creuse, n° SIRET : 17230001400013, remplissant les obligations du propriétaire de l'immeuble Préfecture de la Creuse, Établissement recevant du public de 5^{ème} catégorie, situé place Louis Lacrocq, 23 000 GUERET,*

atteste sur l'honneur que l'établissement sus-mentionné répond à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014

Cette conformité à la réglementation accessibilité prend en compte (cocher le cas échéant) :

- le recours à une ou plusieurs dérogations, obtenue(s) en application de l'article R.111-19-10 du code de la construction et de l'habitation (cf. arrêté préfectoral accordant la ou les dérogations ci-joint) et, en cas de dérogation accordée à un établissement recevant du public remplissant une mission de service public, la mise en place de mesures de substitution permettant d'assurer la continuité du service public ;
- l'accessibilité d'une partie de l'établissement de 5^{ème} catégorie dans laquelle l'ensemble des prestations peut être délivré et, le cas échéant, la délivrance de certaines de ces prestations par des mesures de substitution.

J'ai pris connaissance des sanctions pénales encourues par l'auteur d'une fausse attestation, en application des articles 441-1 et 441-7 du code pénal.

Signature
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

.....
Rémi RECIO
.....

Article 441-1 du code pénal

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Article 441-7 du code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- 2° De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Guéret, le 20 Juin 2022

Fiche d'entretien et de maintenance des installations de la préfecture de la Creuse - 2021

Bât. Martin Nadaud

Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Koné	31/05/21 (fin de marché)
Portes automatiques	Schindler	01/06/21 (début de marché)
Groom	Service technique interne	2021
Ascenseur	OTIS	2021 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	2021
Équipement de Lutte contre l'Incendie	ISS	25/04/2021 (fin de marché)
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	21/06/21(début de marché)

Bât. Claude Erignac

Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Koné	31/05/21 (fin de marché)
Portes automatiques	Schindler	01/06/21 (début de marché)
Groom	Service technique interne	2021
Cvc	Hervé Thermique	2021
Équipement de Lutte contre l'Incendie	ISS	25/04/2021 (fin de marché)
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	21/06/21(début de marché)
Alarme Intrusion + Incendie	SPIE	23/11/2021 (fin de marché)
Alarme Intrusion + Incendie	CHUBB	25/01/22 (début de marché)

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Guéret, le 20 Juin 2022

Fiche d'entretien et de maintenance des installations de la préfecture de la Creuse - 2022

Bât. Martin Nadaud		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2022
Groom	Service technique interne	2022
Ascenseur	OTIS	2022 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	07/08/2022 (fin de marché)
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2022
Bât. Claude Erignac		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2022
Groom	Service technique interne	2022
Cvc	Hervé Thermique	07/08/2022 (fin de marché)
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2022
Alarme Intrusion + Incendie	CHUBB	2022
Bât. André Vy		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2022
Groom	Service technique interne	2022
Ascenseur	OTIS	2022 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	07/08/2022 (fin de marché)
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2022
Alarme Intrusion + Incendie	CHUBB	2022



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Guéret, le 5 Janvier 2023

Fiche d'entretien et de maintenance des installations de la préfecture de la Creuse - 2023

Bât. Martin Nadaud		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2023
Groom	Service technique interne	2023
Ascenseur	OTIS	2023 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	2023
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2023

Bât. Claude Erignac		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2023
Groom	Service technique interne	2023
Cvc	Hervé Thermique	2023
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2023
Alarme Incendie	CHUBB	2023
Alarme Intrusion	SPIE	2023

Bât. André Vy		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2023
Groom	Service technique interne	2023
Ascenseur	OTIS	2023 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	2023
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2023
Alarme Incendie	CHUBB	2023
Alarme Intrusion	SPIE	2023



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

Guéret, le 8 Janvier 2024

Fiche d'entretien et de maintenance des installations de la préfecture de la Creuse - 2024

Bât. Martin Nadaud		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2024
Groom	Service technique interne	2024
Ascenseur	OTIS	2024 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	2024
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2024

Bât. Claude Erignac		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2024
Groom	Service technique interne	2024
Cvc	Hervé Thermique	2024
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2024
Alarme Incendie	CHUBB	2024
Alarme Intrusion	SNEF	2024

Bât. André Vy		
Équipement	Entreprise	Date
Portes automatiques	Schindler	2024
Groom	Service technique interne	2024
Ascenseur	OTIS	2024 (visite mensuelle)
Cvc	Hervé Thermique	2024
Équipement de Lutte contre l'Incendie	SAPIAN	2024
Alarme Incendie	CHUBB	2024
Alarme Intrusion	SNEF	2024

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

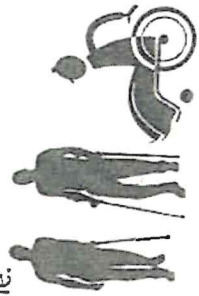
- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRES
www.meurat.fr - info@meurat.fr

MINISTÈRE DE LA COHESION
DES TERRITOIRES
www.meurat.fr - info@meurat.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

- #### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
- La communication orale ;
 - L'accès aux informations sonores ;
 - Le manque d'informations écrites.



2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

- #### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
- Le repérage des lieux et des entrées ;
 - Les déplacements et l'identification des obstacles ;
 - L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

- #### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes
- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
 - + Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
 - + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
 - + Le repérage dans le temps et l'espace ;
 - + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDFC, CIPSAA, CGAD, CGPMÉ, FCD, SYNHORCAT, UMIII, UNAPI.